

# Commune d'Ayguesvives

## Réunion du Conseil Municipal du 20 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le quatre juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AYGUESVIVES étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de M. OBERTI Jacques, Maire,

### Étaient présents :

ADAM Pascal, CHAUVET Michel, DAZA Diane-Sarah, DELMAS Gilbert, DEMAY Véronique, EMERY Françoise, FOLLET Jérôme, GRELAT Hélène, LOMBARD Stéphanie, MAUREL Alain, OBERTI Jacques, PINAUD Sébastien, SARTORI Janine, TROPIS Karine, VALLARCHER Laetitia, VATIN Marc.

### Procurations : /

Absents excusés : ANTOINE Frédéric, LAFFONT Maryse, MAUFRAS Jean-Yves

Date de la convocation : 12 juin 2014

Conseillers Municipaux	En exercice : 19	Présents : 16	Votants : 16
------------------------	------------------	---------------	--------------

**Début de séance : 21 heures**

### Ordre du jour :

- Elections sénatoriales du 28 septembre 2014 : désignation des délégués titulaires et délégués suppléants.
- Questions diverses.

### 1 - Election du secrétaire de séance

Mme DEMAY Véronique est élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 16	<b>Délibération adoptée</b>
----------------	------------	-----------	-----------------------------

### 2 – Elections sénatoriales

#### Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants

##### Mise en place du bureau électoral

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil, dénombre 16 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L 2121-7 du CGCT est remplie.

Monsieur le Maire rappelle ensuite qu'en application de l'article R133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

Mme EMERY Françoise, Mme SARTORI Janine, Mme GRELAT Hélène, Mme VALLARCHER Laetitia.

Mme DEMAY Véronique est désignée Secrétaire.

##### Mode de scrutin

Monsieur le Maire invite ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs prévue le 28 septembre 2014. Il rappelle qu'en application des articles L 289 et R133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal doit élire 5 délégués et 3 suppléants.

Les candidats peuvent présenter soit une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit une liste incomplète.

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le Maire constate qu'une seule a été déposée. Un exemplaire de cette liste est joint au procès-verbal.

##### Déroulement du scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose son enveloppe dans l'urne. Tous les conseillers présents prennent part au vote.

Après le vote du dernier Conseiller, le Président déclare le scrutin clos et les membres du bureau électoral procèdent immédiatement au dépouillement des bulletins de vote.

### Election des délégués et des suppléants

#### 1- Résultat de l'élection

a- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	16
c- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d- Nombre de suffrages exprimés	16

#### 2- Procédure :

Les mandats de délégués sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle.

Le bureau détermine le quotient électoral, en divisant le nombre de suffrages exprimés dans la commune par le nombre de délégués à élire. Il est attribué à chaque liste autant de mandats de délégués que le nombre des suffrages de la liste contient de fois le quotient électoral. Les sièges non répartis par application des dispositions ci-dessus, sont attribués selon la règle de la plus forte moyenne. A cet effet, les sièges sont conférés successivement à celle des listes pour laquelle la division du nombre de suffrages recueillis par le nombre de sièges qui lui ont été déjà attribués, plus un, donne le plus fort résultat. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Une fois l'attribution des mandats de délégués faite, il est procédé de la même manière à l'attribution des mandats de suppléants.

Une seule liste s'étant présentée et à l'issue du dépouillement :

Nom de la liste	Suffrages obtenus	Mandats de délégués	Mandats de suppléants
Pour Ayguesvives, un élan solidaire et durable	16	5	3

#### 3- Proclamation des élus

Monsieur le Maire proclame élus délégués et élus suppléants, les candidats selon l'ordre de présentation sur la liste.

M. OBERTI Jacques	Pour Ayguesvives, un élan solidaire et durable	Délégué
Mme SARTORI Janine	Pour Ayguesvives, un élan solidaire et durable	Délégué
M. VATIN Marc	Pour Ayguesvives, un élan solidaire et durable	Délégué
Mme DAZA Diane-Sarah	Pour Ayguesvives, un élan solidaire et durable	Délégué
M. ADAM Pascal	Pour Ayguesvives, un élan solidaire et durable	Délégué
Mme GRELAT Hélène	Pour Ayguesvives, un élan solidaire et durable	suppléant
M. MAUREL Alain	Pour Ayguesvives, un élan solidaire et durable	suppléant
Mme LOMBARD Stéphanie	Pour Ayguesvives, un élan solidaire et durable	suppléant

### **3 – Questions diverses**

Monsieur le Maire distribue un communiqué de presse concernant l'avenir de l'entreprise Z Marine située à Ayguesvives, ex-entreprise Zodiac, qui devrait subir un plan social avec réorganisation couplée à un plan de relance des activités. De tels remaniements devraient entraîner des suppressions de postes non négligeables, 53 annoncées actuellement sur le site.

Les élus du territoire seront certainement sollicités et se mobiliseront. Des actions pourront être menées en collaboration avec le Sicoval.

Est également remis aux membres du Conseil municipal le calendrier des offres de formations gratuites pour les élus, organisées par l'Agence Technique Départementale (ATD 31). Les thèmes abordés sont variés et touchent tous les sujets abordés dans la gestion des collectivités locales.

Enfin, est distribué aux Elus de la Commune un fascicule concernant les modalités d'accès à l'extranet des élus du Sicoval.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.